

Information préventive – Saison des inondations

Le SIEPARE informe les habitants que la période des fortes pluies débute.

Les épisodes d'intempéries de l'an dernier ont rappelé la nécessité d'une **vigilance accrue face aux risques d'inondation**, notamment sur certains secteurs sensibles du territoire.

Afin de **prévenir tout incident et limiter les désagréments**, il est recommandé à l'ensemble des usagers :

- de **vérifier le bon fonctionnement des dispositifs « Clapet anti-retour »** installés sur les branchements d'assainissement,
- de **ne pas ouvrir les tampons ou regards** d'eaux usées pendant les épisodes de fortes pluies,
- de **veiller à la sécurisation des sous-sols et garages** susceptibles d'être inondés,
- et de **se tenir informés de l'évolution des niveaux** des rivières locales sur le site officiel www.vigicrues.gouv.fr, St-Martin-de-Nigelles (Drouette).

Le SIEPARE reste mobilisé, en lien avec ses délégataires STGS et VEOLIA, pour suivre la situation et intervenir en cas de besoin sur l'ensemble du territoire.

En cas d'incident constaté (refoulement, débordement, odeur anormale...), merci de le signaler immédiatement à votre exploitant :

- **Secteur STGS : 09 69 32 69 33**
- **Secteur VEOLIA : 0 969 368 624 (24h/24 et 7J/7)**

Nous remercions les usagers pour leur vigilance et leur coopération.

Le Président du SIEPARE
Guy DAVID